

ments de Lyon, et l'on y dépenserait encore une somme égale à la première, que l'on n'arriverait qu'à avoir un édifice sans caractère, sans dignité, sans grandeur, comme il s'en fait malheureusement beaucoup de nos jours. Au surplus, bien qu'il soit question de refaire la Sacristie, gravement endommagée par les affouillements des eaux, l'insuffisance des fonds ne permettra pas de changer grand'chose à l'aspect de cette église. Les plans ont été dressés par M. Benoit, architecte, qui a dirigé les travaux de l'église Saint-Paul.

Il est question aussi de l'église de Saint-Nizier, qui sera réparée à l'intérieur, et dont la belle façade sera achevée, dans l'espoir sans doute que la rue des Bouquetiers sera enfin élargie, de manière à ce que l'on puisse, de la descente du pont du Change, découvrir ce monument.

— La chute des voûtes de la grande nef de l'église de Saint-Just paraissant inévitable, le conseil de fabrique a fait dresser et vient de transmettre à M. le maire le devis des travaux nécessaires pour achever la consolidation de cette voûte, travaux commencés l'année dernière par ordre de l'autorité municipale. A ce devis, qui s'élève à 8,240 fr., le conseil de fabrique a joint son propre budget, pour donner la preuve de l'impuissance où il est de subvenir à ces réparations avec ses ressources particulières et sans l'assistance du trésor communal.

En 1715, le chapitre de Saint-Just fut autorisé à faire une loterie, dont le produit devait être employé à la reconstruction de ces voûtes. Cette loterie n'eut pas le succès attendu, et les voûtes jusqu'à ce jour sont restées dans un état de délabrement auquel on n'a toujours remédié que par des restaurations provisoires.

Les billets de cette loterie, d'après un document curieux resté dans les archives, étaient portés au prix de 50 sous; le tirage des billets devait avoir lieu devant une assemblée des notables de la ville, et le programme de cette loterie, tiré à un grand nombre d'exemplaires fut imprimé par F. Barbier, imprimeur très-renommé de cette époque, et libraire du roi. Il demeurait rue Confort, à l'angle de la place des Jacobins.

— M. le maire est autorisé à faire emploi, jusqu'à concurrence de 10,000 fr., du crédit ouvert à l'article 42 du chapitre 2 du budget de 1841 pour complément des travaux de construction de l'Abattoir.

— M. le préfet a approuvé le devis montant à 492 fr. non compris une somme à valoir de 108 fr. pour dépenses imprévues des réparations à faire dans le petit bâtiment du Palais-des-Arts afin d'établir l'école communale des filles dirigée par les Sœurs Saint-Charles.

— M. Louis Chicot, de Caen, s'occupe de la suspension des cloches de notre cathédrale, suivant un système à bascule dont il est l'inventeur.